

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
<b>Band:</b>	14 (1996)
<b>Artikel:</b>	Recherchées ou exclues : quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XVe-XIXe siècles
<b>Autor:</b>	Head-König, Anne-Lise / Mottu-Weber, Liliand
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-871699">https://doi.org/10.5169/seals-871699</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ANNE-LISE HEAD-KÖNIG ET LILIANE MOTTU-WEBER

## Recherchées ou exclues

### Quelques paramètres conjoncturels de la présence des femmes sur le marché du travail, XVe–XIXe siècles<sup>1</sup>

L'étude historique du statut des femmes dans la société a entraîné, depuis quelques années, la publication de nombreux travaux, dont une partie non négligeable fait une large place à leurs activités quotidiennes et à leur insertion professionnelle. Après avoir d'abord été tentés, à partir d'exemples locaux, de généraliser leurs observations à l'Europe tout entière, les historien-ne-s ont ensuite pris le parti de mieux tenir compte des conditions spécifiques des différentes régions et époques étudiées. Nous possédons ainsi une série de monographies régionales sur les femmes qui permettent de bien discerner les éléments culturels et structurels des sociétés étudiées qui ont déterminé la situation des femmes qui y vécurent.

Mais, pour l'heure, un aspect de l'analyse fait encore cruellement défaut: l'aspect conjoncturel avec ses périodes et ses moments de rupture, ces derniers pouvant ne pas être définis chronologiquement, mais en fonction d'une activité ou d'un secteur.

Le but que nous nous sommes assigné est de présenter un premier bilan – qui ne se veut pas exhaustif – de nos connaissances sur l'évolution de l'emploi féminin salarié ou non, à savoir non domestique, destiné au marché, en fonction de différents types de conjoncture qui ont pu le déterminer. N'est donc pas abordé ici le travail des femmes qui résulte de la structure de l'organisation familiale et qui est destiné, pour l'essentiel, à l'auto-consommation familiale. Pour étudier des situations très diverses – dans lesquelles la conjoncture économique jouera certes toujours un rôle primordial –, nous utiliserons plusieurs angles d'approche: la démographie, les phénomènes de substitution sur le marché de l'emploi, les politiques urbaines et l'évolution des secteurs de production.

L'examen de l'impact des conjonctures implique nécessairement une différenciation des aires géographiques en raison de l'évolution économique spécifique des diverses régions européennes et des variables culturelles influençant le droit et les mentalités.

### *Conjonctures économique et démographique*

Les travaux les plus récents s'accordent à reconnaître une participation plus généralisée des femmes aux activités économiques au Moyen Age que dans les périodes subséquentes. Il semblerait qu'à l'exception du temps de l'accouchement, la grande majorité des femmes adultes aient exercé une activité économique, et ceci dans toutes les couches sociales, aussi bien à la ville qu'à la campagne. L'urbanisation de l'Europe aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles a créé des conditions favorables à une participation accrue des femmes. A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, on peut cependant observer une dégradation de la situation des femmes actives, les moments (points) de rupture se situant à des époques différentes dans les diverses régions de l'Europe. On peut s'interroger d'ailleurs sur le rôle qu'ont joué l'arrêt de la croissance urbaine et la stagnation des réseaux urbains dans la mise en place de mesures actives d'exclusion et de marginalisation de femmes ressenties comme concurrentes des hommes pour des emplois moins nombreux, mesures de défense amplifiées par les répercussions de la crise médiévale dans certaines régions.

En gros, on peut distinguer plusieurs espaces géographiques. Celui de la partie méditerranéenne de l'Europe, où au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, les conditions d'accès au marché du travail deviennent plus difficiles pour les femmes par rapport aux positions acquises dans le monde urbain, notamment italien et espagnol.<sup>2</sup> En Europe du Nord, il faut tenir compte d'un décalage de un à deux siècles selon les régions et, en Europe de l'Est, c'est vers la fin du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle que se mettent en place des législations discriminatoires pour les femmes par le biais aussi de l'instance juridique (notamment par un retour au droit romain).<sup>3</sup> En Suisse, à l'exemple de Lyon où les mécanismes d'éviction des femmes dans le secteur de la soie se mettent en place après 1560,<sup>4</sup> c'est dans le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premières mesures écartant les femmes de certains secteurs. C'est que l'accroissement important de la population de certains cantons, dès le second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, n'a pas été accompagné d'une création d'emplois concomitante. Par conséquent les centres urbains mettent en place une politique duale: ils tendent à restreindre l'admission à certains métiers dans une optique corporative malthusienne et, progressivement, en suppriment l'accès aux femmes. Ces mesures s'insèrent dans des pratiques de fermeture généralisée de l'accès à la bourgeoisie dans les villes, face à une conjoncture qui s'est rapidement détériorée et qui voit le nombre d'individus fragilisés économiquement s'accroître rapidement. Ainsi donc on limite non seulement le nombre

de métiers, de compagnons et d'apprentis de chaque maître, mais on interdit ou limite l'apprentissage des filles et l'accès à la maîtrise aux femmes, dans certains secteurs qui sont parfois des secteurs-clefs – que ce soit la passementerie, la dorure ou l'horlogerie à Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les métiers de tailleurs à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle ou en Allemagne,<sup>5</sup> ou l'orfèvrerie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en Angleterre.<sup>6</sup> Cette politique d'exclusion entraîne un rétrécissement de l'éventail des métiers ouverts aux femmes, et la quasi-disparition des femmes de certaines formations un siècle plus tard. Il est vrai que lorsque l'on tolère encore l'apprentissage des filles (de maître) dans des métiers considérés, elles sont le plus souvent bénéficiaires – du fait de leur «appartenance à un *milieu*»<sup>7</sup> – d'une formation sur le tas, et non formalisée, dans le cadre de l'atelier familial. Il est donc difficile d'en retrouver la trace.

Ainsi, par exemple, si les contrats d'apprentissages féminins genevois de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle se répartissent principalement entre ceux des métiers des vêtements (47,6%), du textile (37,4%) et des métaux (10,6%), ceux du XVII<sup>e</sup> siècle (1600–1710) relèvent dans plus de 75% des cas des arts du vêtement. Et cela bien que les femmes soient notamment nombreuses – mais sans contrats d'apprentissage – dans les secteurs de la dorure et de la passementerie durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (dévideuses et fileuses, trancaneuses, faireuses de dentelles d'or et d'argent). Cette tendance se modifie durant la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle: alors que la maîtrise des horlogers leur est hermétiquement fermée, les femmes ont accès à toute une série de petits métiers annexes de l'horlogerie exigeant de l'adresse, mais mal rétribués ou malsains. Elles y reçoivent parfois une formation dûment confirmée par un contrat notarié. Dès lors, de 80 contrats féminins signés chez quelques notaires entre 1768 et 1798 (12,3% de l'ensemble des contrats d'apprentissage conclus chez ces mêmes notaires), 57 (71,3%) concernent des professions de l'horlogerie et de la bijouterie, alors que les 23 (28,7%) autres apprenties se destinent pratiquement toutes à être des tailleuses «pour femmes» ou des couturières: pour l'un des rares métiers qu'elles apprennent encore chez un maître étranger à la famille, on a donc restreint leur activité aux vêtements de femmes, certes devenus plus variés et plus compliqués à cette époque!<sup>18</sup> Dans de nombreux cas également, lorsque l'endogamie professionnelle est absente, ce sont les maris qui forment leur épouse aux techniques de l'atelier, ce qui permettra à ces femmes, à leur tour, de maintenir ce dernier en activité en cas de veuvage, même dans des métiers qui ne sont pas usuels pour les femmes. Ainsi, par exemple, l'imprimerie et la fonte de caractères

en Angleterre,<sup>9</sup> voire les activités de fonderie dans la petite ville de Châtellerault en France<sup>10</sup>

L'un des facteurs qui expliquent ce contrôle masculin accru des professions artisanales urbaines est la pression démographique. Il ne fait pas de doute que lorsque les hommes sont nombreux, des mesures restrictives sont prises, et cette constatation vaut autant pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque la conjoncture économique se détériore et met au chômage une main-d'œuvre masculine abondante. De même, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la diminution des emplois dans l'armée fait refluer de nombreux hommes vers les secteurs productifs et, du même coup, entraîne une opposition croissante à l'emploi féminin dans l'artisanat et le commerce.<sup>11</sup>

Enfin, si l'on considère, par ailleurs, les métiers de service public (boulangerie, meunerie, messageries et poste, sous l'Ancien Régime), la conjoncture économique joue également un rôle certain dans la possibilité qu'ont les femmes – surtout les veuves de ceux qui conduisaient l'entreprise – d'y occuper une place. Lorsqu'il s'agit, par exemple à Genève, de diminuer le nombre des boulangers exerçant dans la cité, les femmes en seront d'emblée «retranchées» (1587), ou les veuves auront moins de chance de pouvoir tenir la boutique familiale. En revanche, si le recrutement des boulangers est difficile, comme à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines veuves de maîtres pratiqueront la profession de boulangère durant de longues années<sup>12</sup>.

#### *Substitutions sur le marché de l'emploi*

Diverses circonstances peuvent être à l'origine du phénomène de substitution du travail masculin au travail féminin: la crise conjoncturelle, mais aussi l'introduction de nouvelles technologies. Pour l'heure, nous disposons de peu de statistiques permettant d'observer diachroniquement les évolutions respectives des emplois masculins et féminins sous l'Ancien régime, en raison de la seule identification de la femme par rapport au métier et au statut de son époux. C'est souvent seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on a des données plus systématiques et globales sur la répartition sexuée des emplois et que l'on peut mesurer l'impact statistique de la modification des emplois. A Genève, par exemple, les recensements de 1798 et 1802 sont les premiers documents utilisables pour évaluer l'importance et la structure de l'emploi féminin.

Tableau 1: *Taux d'activité*

	1798			1802		
	SM	SF	MF	SM	SF	MF
Production	44,4	12,8	27,3	40,0	6,5	21,6
Services	15,0	18,8	17,0	15,1	15,3	15,2
Ensemble	59,4	31,5	44,3	55,1	21,8	36,8

SM: sexe masculin; SF: sexe féminin; MF: Hommes et femmes.

En 1798, année de l’Annexion française, Genève se trouve depuis plusieurs années dans une conjoncture déprimée (crise manufacturière européenne depuis 1785 environ et marasme des années révolutionnaires – depuis 1792 à Genève). Le point de départ de notre comparaison présente déjà une légère diminution du taux d’activité – évaluée par Perrenoud à 3% – par rapport au dénombrement de 1788, utilisable seulement pour la main-d’œuvre masculine. Pour la période 1798–1802, le taux d’activité recule de 17%, soit de 31% pour les femmes et de 7% pour les hommes, et est marqué surtout dans le secteur productif (21%) plutôt que dans les services (11%) (voir tableau 1).

Il est donc intéressant de constater que durant cette période difficile, le taux d’activité féminin recule de 12,8% à 6,5% (-50,8%) dans le secteur de la production et de 18,8% à 15,3% (-18,6%) dans celui des services, alors que pour les hommes, le recul dans la production n’est que de 9,9% et que dans les services, le taux reste pratiquement inchangé. Il en résulte que si en 1798 les femmes représentent 25,2% de la main-d’œuvre dans la production, elles n’y participent plus que pour 16,5% en 1802. Le tableau révèle encore que si une femme sur trois travaillait en 1798, il n’en demeure plus qu’une sur cinq en 1802 (31,5%, puis 21,8%).

Au sein des divers métiers cette évolution se manifeste de plusieurs manières différentes: dans la majorité des cas, la diminution du nombre d’emplois atteint certes aussi bien les hommes que les femmes; mais dans une proportion importante d’entre eux, le recul est plus marqué pour ces dernières que pour eux. Il s’agit en général de métiers dont l’accès ne posait pas de problème pour elles

auparavant (divers métiers du textile, de l'indiennage, des industries d'art, de l'horlogerie, de l'alimentation, des services). En revanche, certaines professions dans lesquelles le nombre des hommes reste stable, ou augmente même, voient diminuer le nombre des femmes qu'elles occupent (blanchisseurs, fileurs, tailleurs, épingliers, brunisseurs/polisseurs de boîtes, laiton et bijoux, faiseurs d'aiguilles, de charnières, de dentures, d'étuis, de spiraux, boulangers/panetiers/fourniers, bouchers/charcutiers, pâtissiers, fripiers/revendeurs, marchands de mode/épicier, ainsi que les musiciens et les professions de l'enseignement). Cette évolution défavorable aux femmes est particulièrement spectaculaire parmi les femmes domestiques, dont le nombre diminue de 21% alors que celui des hommes augmente de 51%. Enfin, quelques métiers considérés comme typiquement féminins: filles de boutique, pico-teuses pour les indiennes, brodeuses, faiseuses de dentelles et de mode, videuses, garnisseuses d'étuis, perdent entre 55 et plus de 80% de leur effectif. En contraste, divers travaux non qualifiés (dévideuses, ouvriers sans spécialisation, vente du tabac et du vin) voient augmenter légèrement le nombre de celles qui y sont employées; on peut leur adjoindre les branches très spécialisées de la fabrication des clefs de montres, des clous, des rosettes, qui sont entre les mains de quelques femmes qui s'y maintiennent.<sup>13</sup>

Cet exemple, à l'instar de celui de Lucerne, où l'on observe durant la même période un phénomène d'exclusion similaire,<sup>14</sup> permet de constater que dans une situation de crise les femmes sont plus exposées à perdre leur emploi – leurs acquis – que les hommes; comme eux, elles peuvent également être contraintes de se rabattre sur des métiers non/moins qualifiés ou non/moins spécialisés. Sauf pour celles qui ont acquis une très grande maîtrise qui les rend irremplaçables – fabrication de certaines parties de montre, par exemple –, cela implique parfois qu'elles sont remplacées par des hommes, auxquels ces postes sont attribués pour des raisons plus sociales qu'économiques. On constate alors que la main-d'œuvre masculine accepte de prendre un emploi, parfois réputé féminin, dédaigné dans des temps meilleurs.

Dans certaines régions d'Angleterre ou d'Irlande, ainsi que dans le pays de Caux étudié par Gail Gullickson, l'on remarque au contraire avec la restructuration des activités textiles que les femmes, qui auparavant avaient été fileuses, envahissent le secteur du tissage, et travaillent côté-à-côte avec la main-d'œuvre masculine.<sup>15</sup> La division sexuée du travail se fait ici – dans une situation de protoindustrialisation – dans le cadre du tissage par rapport au produit fini, hommes et femmes tissant pour une demande différente, ce qui permet d'ailleurs au marchand-

fabricant de maintenir la discrimination salariale des femmes par rapport aux revenus masculins. Même en l'absence de discrimination sur le salaire théorique et le produit, comme l'a montré David Levine, cité par G. Gullickson, en pratique les femmes gagnaient moins que les hommes en raison de la force de travail intermittente qu'elles étaient en mesure de fournir du fait de leurs tâches domestiques et maternelles.

Touchant ce dernier domaine et le problème des substitutions, on a pu toutefois observer au XVIII<sup>e</sup> siècle un phénomène légèrement différent dans certaines régions rurales britanniques, allemandes (Rhénanie et Oberlausitz en Saxe) et en Europe centrale. En l'absence de travail sexué au sein de la famille protoindustrielle, les deux conjoints exécutaient toutes les tâches qui étaient nécessaires, à un moment donné, au bon fonctionnement du ménage, ce qui révèle une importante fluidité, flexibilité et interchangeabilité des fonctions – souvent critiquées par les commentateurs du XIX<sup>e</sup> siècle. En fait, la division des rôles impliquait qu'à certains moments les hommes effectuaient les travaux domestiques requis par le ménage (cuisine, lessive et balayage), tandis que leurs épouses discutaient des commandes avec le marchand-fabricant. Selon J. Quataert, ces ménages étaient entièrement intégrés dans une économie de marché dont ils tiraient la totalité de leurs revenus. Par conséquent, dès l'abord, le couple devait vivre sur un revenu provenant exclusivement d'un travail rémunéré en espèces. Le revenu total de la famille étant accru par l'effort conjoint des deux époux sur le marché du travail, ceux-ci s'entraidaient aussi pour les tâches non rémunérées.<sup>16</sup> On pourra se demander alors, comme le fait B. Hill, si l'on n'a pas affaire ici aux segments les plus défavorisés de la société, de sorte qu'une vision hiérarchique au sein du ménage prévaut moins, parce que les questions de survie sont primordiales et que ce qui compte avant tout ce sont la dextérité et l'habileté manuelles qui permettent de trouver le revenu nécessaire à la survie de la famille.

En ce qui concerne le rôle de la technique dans la modification des rapports entre hommes et femmes sur le marché du travail, l'analyse que fait Gélis de l'exclusion des femmes dans le domaine de la santé et de l'accouchement est révélatrice: «L'accoucheur s'impose» en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, les progrès du chirurgien-accoucheur sont perceptibles d'abord dans les villes, puis dans les bourgs et les campagnes. Dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la vogue des accoucheurs, puisque c'est le symbole que représente l'outil – interdit aux matrones et aux sages-femmes – qui «fait la réputation; qui possède et qui manie les instruments passe en effet pour compétent». La vogue des forceps est étroitement liée à

la vogue des accoucheurs et la justifie.<sup>17</sup> Notons toutefois que si l'éviction des femmes du terrain de l'accouchement est accélérée par la technique, le processus qui vise à contrôler l'activité des sages-femmes est entamé depuis bien longtemps, à savoir dès le début du XVe siècle déjà.<sup>18</sup>

#### *Problèmes spécifiques liés aux politiques urbaines*

Deux facteurs, en particulier, peuvent expliquer à la fois l'importance et la structure de l'emploi féminin dans les villes en Europe. Tout d'abord, les stratégies politiques des villes mêmes. Et en ceci, l'espace germanique était bien plus restrictif que les autres espaces européens. Les femmes pouvaient y exercer une moindre variété de petits métiers que dans des villes où une plus faible structure corporative permettait une certaine diversité des activités féminines, notamment les petits métiers exercés dans la ville par des foraines, qui n'étaient pas autorisés ailleurs. Et cette diversité des espaces européens se retrouvait d'ailleurs à l'échelle suisse, où la politique des villes n'était en rien homogène. L'analyse des activités de femmes dans la ville de Berne, à la fin du XVIIIe siècle, est révélatrice sur ce point, le patriciat bernois montrant une certaine tolérance envers ses sujettes, de même qu'il laissait une certaine autonomie – même restreinte – à ses villes sujettes.<sup>19</sup> Cette attitude contrastait fortement avec celle de la classe dirigeante zurichoise qui considérait comme concurrent de la ville tout exercice d'un métier par ses ruraux.

Second facteur qui influence l'emploi dans les villes, les conjonctures nationales et internationales. Elles se répercutent à double titre: du point de vue économique, par la création ou la disparition d'emplois et, du point de vue démographique, par l'attrait plus ou moins important qu'elles exercent sur les migrants régionaux et internationaux.

Typique à cet égard est l'exemple d'Amsterdam et sa place dans la montée des économies atlantiques. Comme l'a bien montré van der Woude, durant le temps de la croissance économique, c'est-à-dire jusque vers 1650, les Provinces Unies, pays ouvert à l'immigration, contrairement à certains espaces germaniques et de l'Europe centrale, ont attiré des dizaines de milliers d'immigrants étrangers, les migrants étant alors en majorité des hommes en raison des emplois qui leur étaient offerts. En revanche, à partir de 1670, une certaine saturation économique, notamment dans la province de Hollande, modifie les flux migratoires de deux

manières: d'une part, il y a forte émigration masculine outre-atlantique par le biais de la Compagnie des Indes orientales (*Verenigde Oostindische Compagnie*), et, d'autre part, l'immigration féminine devient plus importante que l'immigration masculine. Ce renversement de conjoncture provoque des surplus féminins importants à l'âge adulte dans les villes des Provinces Unies, un phénomène inverse de celui antérieur aux années 1650, où les femmes étaient rares et recherchées sur le marché matrimonial. Cet afflux de femmes dans la seconde moitié du XVIIe et au XVIIIe siècle, qui devaient donc parfois pourvoir à leurs propres besoins, a trouvé à s'employer principalement dans trois secteurs: le travail domestique et ménager, le commerce de détail dans les magasins et les auberges et le travail manuel pré-industriel. Mais l'on notera l'absence de phénomène de substitution dans l'emploi: les hommes qui quittaient le pays le faisait, faute d'emploi dans le pays, parce que justement ils ne trouvaient pas à s'employer. Les femmes ne se substituent donc pas aux hommes dans des emplois évanescents. Le recours à la main-d'œuvre féminine s'explique par leur moindre coût, lorsqu'elles doivent être assistées, et par leur moindre niveau de rémunération. On les trouve donc dans tous les secteurs, aussi bien industriels que commerciaux, et, pour celles qui disposaient d'un petit capital, dans le secteur de la distribution. Elles sont alors marchandes à la tête d'une échoppe, ce qui explique d'ailleurs la proportion relativement élevée de femmes chefs de ménage déclarant une certaine fortune au milieu du XVIIIe siècle dans les villes hollandaises. Alors que la domesticité attirait une main-d'œuvre célibataire féminine importante dans les jeunes groupes d'âge, la faible rémunération offerte aux femmes dans ce secteur après l'âge de 30–35 ans les obligeait à se reconvertis à d'autres emplois dans le secteur des services (femmes de chambre, sommelières), ou dans l'industrie, ou encore dans des bas emplois municipaux (personnel de cuisine dans les orphelinats des villes), etc.<sup>20</sup>

Il est indiscutable aussi que la protoindustrialisation a supprimé des possibilités d'emplois urbains industriels et artisanaux et qu'elle a augmenté celles des campagnes, ce qui explique la part importante de la domesticité féminine dans les villes de moyenne et petite importance.<sup>21</sup> Les grandes métropoles, en revanche, voient les emplois féminins se multiplier dès le XVIIIe siècle en raison d'une diversification de la consommation dans tous les domaines et d'une multiplication des marchés.<sup>22</sup>

### *Conjoncture sectorielle et transferts de main-d'œuvre*

La présence des femmes diffère selon le type de production, et le passage d'une production à une autre peut remettre en question (modifier) la participation de l'un ou l'autre des sexes au marché de l'emploi.<sup>23</sup> Les femmes peuvent être appelées à passer d'un travail très qualifié (parfois indépendant) à un travail moins qualifié et vice-versa. Dans le cas de la dorure, à Genève, son remplacement progressif au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle par les indiennes, l'horlogerie et la fabrication de bas a eu pour conséquence un déplacement important des activités féminines. La dorure exigeait pour certaines d'entre elles un degré élevé de spécialisation (fabrication de dentelles, de cordonnets et de galons), alors que les travaux de finition des toiles peintes et des bas (tricotés au métier par les hommes) entraînèrent pour elles une diminution de compétence. En revanche, elles durent, dans le cas de l'horlogerie, faire preuve de qualités, telles que la précision et l'habileté, qu'elles étaient souvent seules à posséder, mais qui présentaient l'inconvénient d'être considérées comme spécifiques aux femmes et étaient par conséquent moins bien rémunérées. Sur un plan global, le passage du textile à la Fabrique (horlogerie et bijouterie) eut pour effet de limiter les possibilités d'emploi, puisque le travail dans la Fabrique impliquait un savoir-faire que toutes les femmes ne pouvaient pas acquérir, alors que le textile (draperie de laine, soierie), largement répandu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, requérait une nombreuse main-d'œuvre féminine et enfantine faiblement qualifiée. On relèvera ici que le même phénomène touche la main-d'œuvre masculine, mais que les hommes peuvent, en l'occurrence, se rabattre sur des travaux exigeant de la force physique. Effectivement, dans la longue durée, l'on assiste à une reconversion sexuée du secteur de la construction publique. Si, au XVe siècle, les femmes sont encore nombreuses sur les chantiers urbains dans certaines régions européennes, par exemple en France et en Allemagne,<sup>24</sup> (avec cependant des salaires bien inférieurs à ceux des hommes), qu'on les rencontre encore au XVI<sup>e</sup> siècle sur les chantiers de fortification de la ville de Genève, elles en ont totalement disparu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le cas des tricoteurs de culottes (*Hosenstricker*) du Haut-Rhin étudié par K. Simon-Muscheid fournit un autre exemple de reconversion sexuée ou de substitution dans une branche de l'artisanat, sous l'influence, cette fois-ci, de changements de la mode et de la création d'une maîtrise. En effet, si les femmes étaient nombreuses à tricoter dans cette région pour améliorer le revenu familial au XVI<sup>e</sup> siècle en dehors de toute organisation formelle, elles furent écartées de cette

activité dès que la demande d’articles tricotés (culottes, casquettes – *Barett* – et gants) s’accrut sous l’effet de l’évolution des habitudes vestimentaires et que des structures corporatives furent créées, réunissant les tricoteurs de Strasbourg et des régions environnantes (début du XVIIe siècle) et réglementant les conditions d’accès et de formation à ce métier.<sup>25</sup>

D’ailleurs, même sans création de nouvelles structures, la conjoncture dans un secteur peut se modifier de manière draconienne en défaveur des femmes. Jusqu’à l’arrivée des réfugiés huguenots dans le dernier quart du XVIIe siècle en Angleterre, les femmes dominaient en nombre le secteur de la soierie, notamment dans les pièces étroites. L’arrivée de spécialistes d’une autre sphère culturelle, où prévalait une hiérarchie différente entre les sexes, transforma ce secteur de production. La main-d’œuvre masculine eut dès lors le monopole du tissage d’étoffes de soie larges (activité de production) au détriment des petits ouvrages précédemment confiés aux femmes, ces dernières et leurs enfants devant se contenter du dévidage, du moulinage et de l’ourdissage, activités de transformation beaucoup moins rémunérées.<sup>26</sup>

Toutefois, une nouvelle production pouvait aussi impliquer création d’emplois pour les femmes, comme ce fut souvent le cas dans les campagnes protoindustrialisées. Pour la fin du XVIe et le XVIIe siècle, on peut citer l’exemple de l’industrie dentellière dans la région parisienne, qui se développa d’abord sous la forme d’une industrie rurale dispersée (employant de nombreuses femmes, mais également des hommes, travaillant pour des marchands), puis à une moindre échelle, sous forme de manufactures regroupant surtout des femmes.<sup>27</sup> Parallèlement à ce changement de structure – entraîné par la conjoncture économique défavorable des années 1680, par les difficultés du commerce français et par l’exode d’une partie des huguenots de cette région –, se produisit également une reconversion du travail de la soie (et des fils d’or et d’argent) à celui du fil.

Si l’on considère l’industrie des indiennes, le cas des pinceleuses d’Estavayer et d’autres villages environnants étudié par Pierre Caspard offre un autre exemple d’introduction – puis de suppression – d’une possibilité d’insertion professionnelle pour les femmes.<sup>28</sup> Celles-ci, qui en 1760 représentent un tiers de la main-d’œuvre (et même plus dans certaines entreprises étrangères) de l’entreprise d’indiennage considéré, étaient chargées d’effectuer au pinceau toutes les opérations qui ne pouvaient pas être faites, pour des raisons techniques, par les imprimeurs au moyen de leurs planches de bois gravées. Considéré comme un archaïsme (il était plus long et moins précis qu’avec la planche gravée), ce travail occupa

autour du lac de Neuchâtel entre 1000 et 1500 femmes à la fin du XVIIIe siècle, soit une partie importante de la population féminine rurale locale, particulièrement parmi les tranches d'âge les plus jeunes. Mais le pinceautage cessa complètement et définitivement dans les fabriques neuchâteloises en 1821. Depuis 1810, il n'était déjà pratiquement plus accompli en dehors des fabriques, ce qui priva de leur gagne-pain les femmes des différents villages qui s'y étaient adonnées (se mêlèrent dans ce cas-là la conjoncture économique et commerciale, l'évolution de la mode et surtout celle des techniques). Au début du XIXe siècle, l'introduction de l'impression au rouleau diminua également spectaculairement la présence des femmes et des enfants dans l'indiennage.

Comme pour la dentelle et l'indiennage, le secteur cotonnier, à ses débuts, favorisa l'insertion des femmes dans le marché du travail du fait des qualités requises en matière de dextérité, notamment en ce qui concernait le filage. Il est révélateur que les salaires à la tâche mentionnés pendant les premières décennies de l'expansion cotonnière dans certaines régions suisses, notamment à Glaris, sont toujours des salaires de fileuses, et les salaires maxima, qui sont mentionnés comme pouvant être obtenus par des femmes habiles, sont, vers 1780, environ 30% supérieurs à ceux que pouvaient obtenir des journaliers hommes.

### *Conclusion*

Ces quelques pages ont permis de mettre en évidence l'importance de la conjoncture économique dans le choix qu'une société fait d'intégrer ou d'exclure sa main-d'œuvre féminine. Il faut toutefois nous rendre à l'évidence que de nombreux éléments d'ordre structurel jouent un rôle déterminant dans les mécanismes régissant l'emploi des femmes, notamment les bas salaires. Bas, parce que considérés comme salaires d'appoint: les femmes dépendent d'un père ou d'un mari; en plus elles sont réputées pouvoir vivre avec moins de moyens. Bas, parce que les qualités des femmes ne sont pas considérées comme des qualifications: dextérité, rapidité, adresse, patience, docilité, endurance, acceptation de la répétitivité. Ces bas salaires peuvent avoir un double impact: ils peuvent être un élément moteur dans l'emploi des femmes aux dépens des hommes et représentent donc un élément de concurrence entre les sexes, d'où la tentation constante de déqualification de l'activité féminine. Mais ils peuvent également induire un rapport de dépendance dans la condition de la main-d'œuvre féminine, puisque leur niveau

est parfois tel qu'ils nécessitent la prise en charge par la communauté de la femme et de ses dépendants.

Outre la conjoncture, le travail des femmes résulte de choix sociaux, qui peuvent parfois être plus importants que les choix techniques, la division sociale du travail primant sur la division technique. Ce qui explique le maintien de techniques archaïques coexistant avec des techniques innovatives. Pour le groupe des femmes mariées en âge de procréer, leur mobilité géographique réduite, la nécessité de rester à domicile plutôt que de se rendre chez un autre maître, dans un atelier ou dans une fabrique, résultent de raisons éminemment pratiques.

D'autres éléments qui ne dépendent pas de la conjoncture conditionnent également la présence ou l'absence des femmes sur le marché du travail. Ce sont des attitudes liées aux mentalités: crainte de la promiscuité sur le lieu de travail, au nom de la morale et de l'honneur; peur de la concurrence que font les femmes à la main-d'œuvre masculine qui n'est pas très qualifiée; dépréciation du travail féminin, systématiquement considéré comme moins productif et moins bon.

Ce que nous venons de dire est illustré par le fait que même en période de crise conjoncturelle (avant le XIXe siècle), les maîtrises n'admettent guère – et ici l'on soulignera l'absence des femmes dans les instances de décision – de dérogations, même temporaires, pour les femmes ou les filles qui auraient voulu exercer certains métiers en dépit des réglementations, qu'il s'agisse de cas particuliers ou pour une famille d'éviter de tomber à la charge de l'assistance.<sup>29</sup> Durant les périodes de conjoncture défavorable, la concurrence qu'elles font aux autres maîtres ou compagnons est toujours à nouveau dénoncée, alors qu'il peut s'agir pour elles de la survie de leurs familles. Notons, par exemple, les mesures prises en 1657 à Genève contre les «vireuses de moulins à soie», accusées de prendre la place des compagnons mouliniers, et qui devront désormais se limiter à dévider la soie et à faire tourner les moulins.<sup>30</sup> A la fin du XVIIe siècle, alors que la dorure et la passementerie se trouvent en plein marasme du fait des représailles imposées par les puissances alliées aux marchands genevois – coupables de contrebande en faveur du roi de France – mais également en raison de la pénurie de métaux précieux entraînée par les exportations d'or destiné au paiement des troupes de Louis XIV, plusieurs cas traités par les maîtres-jurés passementiers trahissent un durcissement de leur politique. Dans le premier, les maîtres passementiers demandent en 1696 de pouvoir employer des filles à la confection de petits ouvrages en dorure, ce qui permettrait aux hommes d'en faire de grands galons – très demandés en raison des impératifs de la mode – et remédierait ainsi au chômage ambiant.

Craignant qu'il n'y ait bientôt «plus que des filles dans cette ville» – qui réussiraient d'autant mieux qu'elles ont l'avantage de «pouvoir se nourrir à meilleur compte» – et que les hommes ne soient obligés de s'expatrier, les autorités repoussent cette requête. Dans le second cas, celui d'une jeune fille formée au métier de passementier par son beau-père et qui voudrait exercer l'art qu'elle a appris, l'on redoute que toutes les filles dont la mère s'est remariée avec un homme d'un autre métier que celui de leur(s) mari(s) ne finissent par revendiquer les droits des filles de maîtres et envahir certains métiers, «au grand dommage et à la ruine entière d'un corps de profession», celui des passementiers risquant même d'être «chargé de toutes les filles que les autres professions ne veulent souffrir»; la décision prise est également négative, la fillette étant renvoyée aux travaux d'aiguille ou au commerce de friperie, qui est «proprement un métier de femme». Dans un troisième cas, où une passementière, fille de maître, voudrait pouvoir installer chez elle un métier et y travailler, afin d'éviter de devoir se rendre chez d'autres maîtres, ce qui pousse son mari, chômeur, à se débaucher et à boire, la dispense demandée «pour une femme mariée à une personne qui n'est pas de la même profession» ne sera pas non plus accordée.<sup>31</sup>

Les archives hospitalières – avec leurs longues listes de femmes bénéficiant d'une assistance temporaire ou régulière – sont d'ailleurs là pour confirmer que même lorsque ces dernières seraient «prêtes à travailler pour des salaires de misère»,<sup>32</sup> elles ne parviennent souvent pas à échapper à la pauvreté. Structures et conjoncture se liguent donc durant de longues périodes pour créer un climat économique et social peu favorable au plein-emploi, qui seul leur assurerait un gagne-pain régulier.

On remarquera, enfin, qu'au XIXe siècle, Etat et gestion masculine de la société se sont alliés pour évincer certaines femmes de formations qualifiées. La création par l'Etat d'écoles spécialisées, par exemple dans le cas français, a grandement contribué à exclure définitivement les femmes de certains secteurs où elles avaient pu exercer une activité de chef d'entreprise jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, notamment dans des petites villes à faible structure corporative. Les objectifs que se fixe l'Etat au XIXe siècle rendent désormais plus difficile la formation des filles et des épouses sous la supervision du père ou du mari, et l'on assiste par conséquent dans la première moitié du XIXe siècle à un recul de l'éventail des métiers que peuvent exercer les femmes, recul qui sera encore plus apparent lorsque la régulation du temps de travail et l'établissement de normes de sécurité et de santé limiteront plus tard sévèrement l'accès des femmes à de nombreuses professions.

## Notes

- 1 Cette étude fait partie d'une recherche financée par le FNRS dans le cadre du PNR35 (recherche no 4035-035520).
- 2 David Herlihy, «Women's Work in the Towns of Traditional Europe», in *La Donna nell'Economia – secc. XIII–XVIII. Atti della XXI «Settimana di Studi»*, Prato 1990, 103–130 (ici 111 s.).
- 3 Cf. Hermann Kellenbenz, in *La Donna nell'Economia*, 160–161.
- 4 Cf. Natalie Z. Davis, «Women in the Crafts in Sixteenth-Century Lyon», *Feminist Studies* 8 (1982), 1, 68.
- 5 Judith Coffin, «Gender and the Guild Order: The Garment Trades in Eighteenth-Century Paris», *The Journal Economic History* 54 (1994), 4, 772–774, et Merry Wiesner, *Working Women in Renaissance Germany*, 160–162, cité par Coffin, 774, note 23.
- 6 L. A Scott et J. W. Tilly, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris 1987 (trad. de l'anglais), 167.
- 7 Sabine Juratic et Nicole Pellegrin, «Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle: Quelques questions», *Histoire Economie Société*, 3e trimestre, 1994, 477–500 (cit. 488).
- 8 Liliane Mottu-Weber, «L'évolution des activités professionnelles des femmes à Genève du XVIe au XVIIIe siècle», in *La Donna nell'Economia*, 345–357, et Liliane Mottu-Weber, «Les femmes dans la vie économique de Genève, XVIe–XVIIe siècles», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* 16 (1979), Genève, 1980, 381–401, complétés par des recherches plus récentes. Sur les tailleur et couturières, voir aussi Coffin, «Gender and the Guild Order», 771 s.
- 9 Scott/Tilly (cf. note 6) 167.
- 10 Juratic/Pellegrin (cf. note 7), 479, 485–486.
- 11 Cf. K. D. M. Snell, *Annals of the Labouring Poor. Social Change and Agrarian England, 1660–1900*, Cambridge 1985, 315 (*Cambridge Studies in Population, Economy and Society in Past Times*, 2).
- 12 Archives d'Etat de Genève [AEG], Registres du Conseil [RC], 82, f. 159v (1587); Laurence Wiedmer, *Pain quotidien et pain de disette. Meuniers, boulangers et Etat nourricier à Genève (XVIIe–XVIIIe siècles)*, Genève 1993, 181–183.
- 13 D'après Alfred Perrenoud, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique*, Genève 1979 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 47), 168–178 et Statistique des activités en 1788, 1798 et 1802, 543–554.
- 14 Hans Rudolf Burri, *Die Bevölkerung Luzerns im 18. und frühen 19. Jahrhundert. Demografie und Schichtung einer Schweizer Stadt im Ancien Régime*, Lucerne 1975, 207 s. *Luzerner Historische Veröffentlichungen*, 3).
- 15 Gay L. Gullickson, «Love and Power in the Proto-industrial Family», in Maxine Berg (éd.), *Markets and Manufacture in Early Industrial Europe*, Londres 1991, 219, et Gay L. Gullickson, *Spinners and Weavers of Auffray. Rural Industry and the Sexual Division of Labour in a French Village, 1750–1850*, Cambridge 1986, 104 s.
- 16 Cf. Bridget Hill, *Women, work & sexual politics in eighteenth-century England*, Londres 1989, 120–121, ainsi que Jean H. Quataert, «The Shaping of Women's Work in Manufacturing: Guilds, Households, and the State in Central Europe, 1648–1870», *American Historical Review* 90 (1985), 5, 1122–1148, et Jean H. Quataert, «Teamwork in Saxon Homeweaving

Families in Nineteenth Century», in Ruth-Ellen B. Joeres and Mary Jo Maynes (éd.), *German Women in the eighteenth and nineteenth Centuries. A Social and Literary History*, Bloomington 1986, 11 s. Une répartition semblable des tâches est d'ailleurs signalée, notamment par une illustration appenzelloise datant de 1830, par Brigitte Schnegg, «Frauenerwerbsarbeit in der vorindustriellen Gesellschaft», in *verflixt und zugenährt! Frauenberufsbildung – Frauenerwerbsarbeit 1888–1988*, Marie-Louise Barben et Elisabeth Ryter (éd.), Zurich 1988, 33.

- 17 Jacques Gélis, «Sages-femmes et accoucheurs: l'obstétrique populaire aux XVIIe et XVIIIe siècles», *Annales E. S. C.* 32 (1977), 5, 927–957 (cit. 949).
- 18 Cf. Myriam Greilsammer, *L'envers du tableau. Mariage et maternité en Flandres médiévale*, Paris 1990, 236.
- 19 Cf. Schnegg (cf. note 16), 23–34 et Brigitte Schnegg, «Marginal und unentbehrlich: Weibliche Erwerbsarbeit in der vorindustriellen Ökonomie an schweizerischen Beispielen des 18. Jahrhunderts», in *La Donna nell'economia*, 621–631.
- 20 Ad. M. van der Woude, «Sex ratio and female labour participation in the Dutch Republic», in A. Fauve-Chamoux and S. Sögner (éd.), *Socio-economic consequences of sex-ratios in historical perspective, 1500–1900*. Proceedings of the Eleventh International Economic History Congress, Thème B5, Milan 1994, Milan 1994, 65–78 (ici 74 et 76).
- 21 Ulrich Pfister, «Städtisches Textilgewerbe, Protoindustrialisierung und Frauenarbeit in der frühneuzeitlichen Schweiz», in Anne-Lise Head-König et Albert Tanner (éd.), *Frauen in der Stadt/Les femmes dans la ville*, Actes de la Rencontre annuelle de la Société suisse d'histoire économique et sociale 1992, Zurich 1993, 37 s.
- 22 Daniel Roche, *La culture des apparences: une histoire du vêtement (XVIIe–XVIIIe siècle)*, Paris 1989, 259 s.
- 23 Voir notamment les exemples fournis pour Zurich de la fabrication de petites étoffes de coton ou mêlées (*Tüchligewerbe*), du filage du coton, et du moulinage de la soie: Pfister (cf. note 21), 41–45.
- 24 Dorothee Rippmann und Katharina Simon-Muscheid, «Weibliche Lebensformen und Arbeitszusammenhänge im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit. Methoden, Ansätze und Postulate», in *Frauen und Öffentlichkeit, Beiträge der 6. Schweizerischen Historikerinnentagung*, Mireille Othenin-Girard, Anna Gossenreiter, Sabine Trautweiler (éd.), Zurich 1991, 87.
- 25 Katharina Simon-Muscheid, «Stümper, Zünfte und Landmeister. Einige Aspekte des Landhandwerks am Oberrhein vom 15.–17. Jahrhunderl», in *Itinera. Histoire de l'Artisanat* 14 (1993), 102–106. Voir aussi Irena Turnau, *History of Knitting before Mass Production*, Varsovie 1991, 31–32.
- 26 Maxine Berg, «Women's work, mechanisation and the early phases of industrialisation in England», in Patrick Joyce (éd.), *The historical meaning of work*, Cambridge 1987, 73–76.
- 27 Béatrice de Buffévent, *L'économie dentellière en région parisienne au XVIIe siècle*, Pontoise 1984.
- 28 Pierre Caspard, «Les pinceleuses d'Estavayer. Stratégies patronales sur le marché du travail féminin au XVIIIe siècle», *Revue suisse d'histoire* 36 (1986), 121–156.
- 29 Voir également les cas cités dans Rippmann/Simon-Muscheid (cf. note 24), 70–71.
- 30 AEG, RC 157/238, 18 juillet 1657. Depuis 1607, les femmes et filles ne peuvent plus exercer les métiers de tireur d'or et de moulinier de soie (depuis 1634, de veloutier et de taffetassier), ni même les apprendre: *Les sources du droit du Canton de Genève*, Emile Rivoire et Victor van Berchem (éd.), Aarau 1927–1935, vol. 3, 515, 21 mars 1607 et 535,

30 décembre 1607, et vol. 4, 119, 9 mai 1634.

- 31 Notons que la crainte de voir le vice de développer si les deux sexes sont «mêlés ensemble» pour travailler, et de voir la profession être envahie de femmes et «tomber en quenouille» une fois que les garçons seraient dégoutés d'apprendre le métier n'est pas absente des diverses argumentations développées par les autorités de la maîtrise: AEG, Industrie, B 15, 93 s., 1696–1703 et Marguerite Maire, «L'organisation corporative à Genève de la Réforme à l'annexion française», in *Etrennes Genevoises*, 1930, 65–68.
- 32 Cf. Alfons K. L. Thijss, «Structural changes in the Antwerp Industry from the fifteenth to eighteenth century», in Hermann van der Wee (éd.), *The Rise and Decline of Urban Industries in Italy and in the Low Countries (Late Middle Ages – Early Modern Times)*, Louvain-la-Neuve 1988, 211).

